

Procès-verbal d'une séance ordinaire d'ajournement du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 15 février 2021**, à 19h, dans la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assiste aussi à la réunion.

TENUE DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution 21-02-038

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le décret a été prolongé par la suite et qu'il est toujours en vigueur à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, soit enregistrée et que l'enregistrement vocal soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 21-02-039

Sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

ACCEPTATION DE RÈGLEMENT HORS-COUR – DOSSIER RENÉ KÉROUAC

Résolution 21-02-040

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2009, M. René Kérouac a intenté des procédures judiciaires contre la municipalité de Larouche dans le dossier de la Cour Supérieure du district de Montréal portant le numéro 500-17-053982-099, lui réclamant la somme de 2 300 000,00\$ en dommage et intérêts, dans le cadre du dossier donation fait à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a pris faits et causes pour la municipalité dans ce dossier, pour une portion de cette réclamation représentant la somme de 300 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Simard, Me Stéphane Saintonge et Legault, Joly avocats, sont aussi poursuivis par René Kérouac dans le cadre des mêmes événements, pour un montant 7 640 000,00\$ dans un autre dossier de la même Cour et District;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2019 une conférence de règlement à l'amiable a été tenue pour tenter de régler hors cour ces deux dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les efforts de persuasion et financier des défendeurs collectivement n'ont pas conduit à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat représentant M. Kérouac a communiqué avec les avocats de toutes les parties défenderesses pour les informer que son client était maintenant dans de bonnes dispositions pour régler hors cour ces dossiers;

CONSIDÉRANT QU'une offre a été structurée par les parties défenderesse pour être présentée à M. Kérouac;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière requise est du même montant que celle offerte par la municipalité à l'été 2019, soit 20 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'audition de ce dossier en Cour Supérieure du district de Montréal, à défaut de règlement hors cour, durera plus ou moins 10 jours;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires et frais pour mener à terme ce dossier s'élèveront à une somme assurément nettement supérieure à 20 000,00\$.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de:

- Confier à Me Gaston Saucier le mandat de transmettre aux avocats en défense dans les dossiers ci-haut, le versement d'une contribution de 20 000,00\$ en capital, intérêt et frais par la municipalité de Larouche, pour le règlement hors cours de ces deux dossiers;
- Autoriser monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, à signer tous les documents nécessaires au règlement hors cour et à la finalisation du dossier de la Cour Supérieure du district de Montréal, pour le montant ci-haut mentionné et de déboursier ledit montant si l'offre est acceptée. Le montant sera pris à même les surplus non-affectés.

ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Résolution 21-02-041

ATTENDU QU'au fil des années, la MRC du Fjord-du- Saguenay a supporté plusieurs initiatives en matière d'environnement, de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay désire pousser plus loin sa participation en matière d'environnement en aidant à la réalisation de projets municipaux de développement durable et de réduction de gaz à effet de serre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Fjord-du- Saguenay détient le pouvoir d'octroyer de l'aide à une municipalité pour des projets ayant pour but la protection de l'environnement ou dans le cadre d'initiatives de bien-être de la population;

ATTENDU QUE la MRC met à la disposition de chacune des 13 municipalités qui la composent un montant de 40 000\$ afin que celles-ci réalisent un projet municipal de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE parmi les projets admissibles, on trouve l'acquisition d'un véhicule électrique à

des fins municipales;

ATTENDU QUE par la résolution 21-02-027, le conseil municipal confiait au directeur général de la municipalité le mandat de magasiner un véhicule électrique afin d'en faire la recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE, après avoir visité quatre concessionnaires des principaux véhicules électriques, le directeur général a fait comme recommandation l'achat d'un véhicule Hyundai Kona électrique Preferred 2021, selon les montants suivants fournis par le concessionnaire Hyundai du Saguenay:

ITEM	PRIX
Prix du véhicule	48 634,00\$
Garde-boue avant et arrière	141,90\$
Protecteur de plancher avant	225,95\$
Protecteur de plancher arrière	165,95\$
Ensemble de capteur TPMS avec programmation	270,00\$
Plateau de rangement du coffre	73,49\$
Pneus d'hiver Dunlop	1 000,00\$
Roues 17" origine	350,00\$
MOINS : Rabais du concessionnaire	1 827,00\$
Prix total	49 034,29\$
Taxe des pneus	15,00\$
Taxes	7 345,13\$
MOINS Subvention gouvernements fédéral et provincial	13 000,00\$
MONTANT TOTAL DÛ	43 394,42\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de:

Mandater le directeur général à présenter une demande de subvention de 40 000\$ à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir le développement durable et de signer tout document à cet effet;

- Mandater le directeur général à acquérir pour la municipalité de Larouche, chez Hyundai du Saguenay un véhicule de marque Hyundai Kona Électrique Preferred 2021, de couleur blanc craie;

- Faire letterer le véhicule chez Lettrage GD au nom de la municipalité de Larouche;
- Autoriser le directeur général à signer auprès de Hyundai du Saguenay tout document pour et au nom de la municipalité de Larouche, selon les conditions énumérées ci-haut.

APPROBATION DES VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES – 2018-2019
Résolution 21-02-042

Il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay les propriétés suivantes pour défaut de paiement des taxes municipales impayées pour l'année 2019 et les années antérieures:

Nom et adresse	Dû 2019	Total dû	Particularités
2313-5452 QC – des Fondateurs	31,86\$	43,26\$	Compagnie n'existe plus
9041-5852 Québec Inc. – Rte Dorval	20,09\$	1 450,09\$	
Guy Bédard – du Ruisseau	305,45\$	2 164,85\$	
Ghislain Bergeron– Déchène	1 211,99\$	4 596,11\$	
Sylvie Champigny – Champigny	694,10\$	3 607,70\$	
Sylvie Champigny – Champigny	780,44\$	3,819.74\$	
Julien Dallaire – des Saules	489,89\$	2 693,19\$	
Pierre-Luc Dorval – des Trembles	2 891,42\$	7 456,32\$	
Jonathan Dubois – du Royaume	133,13\$	257,83\$	
Jérémie Dubois Leblanc– ch. Dubois	311,29	2,512.69\$	
Johnny Émond – de la Montagne	179,61\$	773,61\$	
Thérèse Gagnon – du Royaume	19,85\$	57,85\$	
Thérèse Gagnon – du Royaume	477,05\$	3,752.15\$	
Pierre-Luc Girard – des Moineaux	2 553,53\$	7 061,13\$	
Alfred Harvey– des Bouleaux	618,88\$	3,137.59\$	
Dominic Jacques– des Fondateurs	2,632.41\$	7,729.41\$	
Jean-Philippe Laroche– Lac-du-Camp	180,54\$	499,04\$	
Guy Lavertu – des Trembles	461,97\$	4,749.57\$	
Alexandre Lavoie – des Fondateur	3 672,47\$	11 516,00\$	
Denis Lavoie – Richer	1 664,16\$	5 942,56\$	
Lawrence Lavoie – Richer	1 282,47\$	5 845,47\$	
Maintenance Industrielle – du Royaume	60,38\$	4 509,12\$	
Denis Michaud – des Fondateurs	34,42\$	43,92\$	Adresse inconnue
France Munger – des Érables	24,35\$	37,65\$	Adresse inconnue
Isabelle Tremblay – du lac-Moquin	102,04\$	397,74\$	
Isabelle Tremblay – du lac-Moquin	1 160,32\$	3 258,52\$	
Jean-René Tremblay – Lac-des-Georges	18,31\$	22,11\$	Adresse inconnue
Jonathan Tremblay– du Ruisseau	12,71\$	456,61\$	
Laval Tremblay – du Royaume	2 701,08\$	8 047,46\$	

Laval Tremblay – du Royaume	78,23\$	212,43\$	
Marcel Tremblay – Lac-Déry	554,56\$	1 513,36\$	
Marcel Tremblay – Lac-Déry	145,64\$	929,64\$	
Maude-Hélène Tremblay – Arthur-Gagnon	79,26\$	232,46\$	
Maude-Hélène Tremblay – Lac-Samson	1 772,52\$	4 105,82\$	
Steeve Tremblay– du Royaume	217,40\$	638,50\$	
Steven Tremblay– du Royaume	231,00\$	678,70\$	
Vilmont Tremblay – Gauthier	1 006,32\$	1 569,92\$	Décédé
Guy Vaillancourt – des Bouleaux	1 139,28\$	4 248,88\$	
Gilles Vautour– rue Richer	1 863,01\$	7 181,22\$	
TOTAL	31 813,43\$	117 750,22\$	

FIN DE LA RÉUNION

À 19h25, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier